



Suite accident de la route

Par rom1p, le 19/04/2010 à 00:32

Bonjour,

J'ai eu un accident de la route en 2002 étant passager d'une moto percuté par un automobiliste ivre sans assurance et ayant fait un delit de fuite mais retrouvé quelques heures plus tard.

Ayant été blessé, j'ai subi une operation du fémur, cependant une infection noesocomiale a fait son apparition et j'ai donc du me faire réoperer pour enlever un quiste infectieux.

Un procès a été mené et gagné j'ai été indemnisé par l'assurance de la moto.

Cependant a aujourd'hui il apparait que je dois porter des semelles orthopediques compensatrices et cela à un coût. En effet 150,00€ par paires à renouveler une fois par an.

Que puis-je faire pour que ce coût me soit rembourser étant donné que c'est des suites de l'accident ?

Je vous remercie.